



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agriculteurs

Question écrite n° 104585

Texte de la question

M. Michel Raison attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la question du suicide chez les agriculteurs. En 2010, le taux de suicide chez les exploitants agricoles français était le plus élevé, toutes catégories socioprofessionnelles confondues. Le Gouvernement a décidé de se saisir de ce grave problème en lançant un plan de prévention. Il lui demande de lui préciser les orientations de ce plan et de lui indiquer les statistiques constatées dans les principales professions agricoles.

Texte de la réponse

Les causes du suicide sont le plus souvent multiples, sociales, économiques, professionnelles et individuelles. Elles peuvent et doivent être traitées. Le Gouvernement s'y emploie. C'est dans ce but qu'il s'attache à apporter à nos agriculteurs des réponses concrètes, à leur ouvrir des perspectives de long terme et à défendre un modèle d'agriculture à la fois protecteur, stable et régulé. Cependant, au-delà des causes professionnelles et économiques, il importe également de traiter les autres facteurs de fragilité. C'est pourquoi le ministre chargé de l'agriculture a annoncé jeudi 31 mars dernier, à Rennes, un plan de prévention du suicide dans le monde agricole, en conclusion des débats organisés par la Société de Saint-Vincent-de-Paul sur la solitude dans le monde rural et agricole, à l'occasion de la troisième rencontre nationale de la Grande Cause nationale 2011. Il a confié à la Mutualité sociale agricole (MSA) le soin de mettre en oeuvre ce plan qui s'intégrera dans le Programme national d'actions contre le suicide que présentera prochainement la secrétaire d'État chargée de la santé, Mme Nora Berra. Il comporte trois axes : mieux connaître la réalité du suicide dans le monde agricole : pour ce faire, Bruno Le Maire a demandé à la MSA et à l'Invs (Institut national de veille sanitaire) de constituer un groupe de professionnels qui sera chargé d'établir des données fiables sur le suicide des agriculteurs. Ce groupe remettra sa première étude à la fin de l'année 2011. Elle permettra d'adapter les actions de prévention aux besoins d'une région ou d'un secteur professionnel, et de développer un plan global de prévention des risques psychosociaux et de prise en charge des agriculteurs en difficulté ; mettre en place des dispositifs d'écoute pour les agriculteurs en situation de détresse : à cette fin, les personnels des plates-formes téléphoniques des réseaux d'aides à distance spécialisés recevront dès le mois de septembre prochain des guides échanges (des scripts) adaptés aux spécificités des agriculteurs, rédigés par les équipes médicosociales de la MSA. Les agriculteurs en détresse pourront être orientés vers la MSA qui prendra le relais pour apporter une réponse sur mesure à leurs problèmes ; créer des cellules de prévention dans chaque caisse de la MSA pour repérer les agriculteurs en difficulté : Ces cellules pluridisciplinaires regrouperont des médecins du travail, des assistantes sociales, des conseillers en prévention des risques professionnels, des psychologues et des élus de la MSA. Elles seront chargées de repérer les agriculteurs fragiles et de prendre contact avec eux pour prévenir toute tentative de suicide. Elles suivront également les agriculteurs ayant déjà commis des tentatives de suicide par le passé afin de prévenir les récidives.

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104585

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 12 avril 2011, page 3487

Réponse publiée le : 31 mai 2011, page 5737